

1^{re} secondaire : voici les dates importantes

Tout ce que doivent savoir les parents qui vont inscrire leur enfant en première année secondaire

C'est reparti pour les inscriptions en première secondaire. Les parents concernés reçoivent actuellement le formulaire unique qu'ils devront remettre à l'école secondaire de leur première préférence. Si vous ne l'avez pas encore reçu, pas de panique, mais sachez que l'école de votre enfant a jusqu'au 25 janvier pour vous le donner. Les tensions seront-elles aussi fortes que les années précédentes ? Sans doute, vu que les règles sont identiques à celles de l'année dernière...

> **25 janvier 2019** : première date importante, on vient de le signaler. Si à cette date, vous n'avez toujours pas reçu le formulaire unique qui servira à inscrire votre enfant en 1^{re} secondaire, vous devez vous en inquiéter auprès de son école primaire.

> **Du 11 février au 1^{er} mars inclus** : à vous de jouer ! Ce sont les dates de la phase d'enregistrement des inscriptions en 1^{re} secondaire. Pas besoin de vous précipiter dès le premier jour : pendant ces trois semaines, la chronologie des dépôts des formulaires n'a pas d'importance, mais seules les demandes introduites pendant cette période font, là où c'est nécessaire (c'est-à-dire dans les écoles complètes), l'objet d'un classement. Le formulaire se compose d'un volet général (nom, date de naissance, domicile de l'élève, etc.) et d'un volet confidentiel où les parents peuvent

Une partie de l'inscription peut se faire en ligne

indiquer les écoles qui ont leur préférence (jusqu'à dix écoles). Le volet confidentiel peut être rempli en ligne (avec cette nuance importante que l'école de la première préférence ne peut pas être complétée de cette manière. Ceci pour s'assurer que les parents se rendent dans l'école de leur première préférence pour y déposer le formulaire unique et ne pensent pas que tout le processus d'inscription s'effectue en

ligne). Cette informatisation accélère le classement des établissements complets. Les parents ayant effectué cette démarche recevront la réponse de la Commission des inscriptions plus vite. Bonus supplémentaire en ligne : les parents pourront avoir accès à un outil de simulation de calcul de leur indice composite. À noter que l'on attend d'eux qu'ils se renseignent sur les écoles susceptibles de les intéresser et sur leurs projets scolaires avant cette date.

> **Du 2 mars au 28 avril inclus** : aucune demande d'inscription ne peut plus

être enregistrée. Les écoles informent les parents. Dans le courant du mois d'avril, la Commission (CIRI) procède à l'attribution des places que les écoles n'ont pas pu attribuer et informe les parents de la situation de leur enfant en ordre utile et/ou en liste d'attente. Les parents peuvent, dans un délai de 10 jours ouvrables à dater

de l'envoi de la décision de la CIRI, confirmer ou renoncer à tout ou partie de leurs demandes.

> **Le 29 avril** : les inscriptions reprennent. Elles sont classées alors par ordre chronologique à la suite des demandes introduites entre le 11 février et 1^{er} mars.

> **Le 23 août au soir** : tous les élèves ayant obtenu une place en ordre utile seront supprimés de toutes les listes d'attente dans lesquelles ils figurent encore.

> **À partir du 24 août** : ne restent en liste d'attente que les élèves n'ayant pas obtenu une place en ordre utile. Dès qu'un élève obtient une place, il est automatiquement supprimé des listes d'attente sur lesquelles il figure encore. L'ordre des listes est respecté jusqu'à leur épuisement. ●

DIDIER SWYSEN